



**Projet associatif 2016-2019**  
**Fédération des AVEUGLES VAL DE LOIRE**

---

**Pour un nouveau projet, riche des  
enseignements du passé et tourné résolument  
vers le présent et l'avenir.**

**FÉDÉRATION AVEUGLES VAL DE LOIRE**  
17 rue du Coq St Marceau, 45100 Orléans – 02 38 66 11 65  
[president@aveuglesvalde Loire.org](mailto:president@aveuglesvalde Loire.org)

## **Préambule.**

Dans le présent document, nous utiliserons le plus souvent le mot « aveugle » pour parler de la population concernée par notre projet. Ce terme doit être compris ici dans son acception la plus large comme le font le plus souvent les instances internationales, l'Union Européenne des Aveugles (U.E.A) et l'Union Mondiale des Aveugles (U.M.A), qui retiennent dans l'usage courant le vocable anglais « Blind », vocable qui concerne tout à la fois les aveugles au sens strict du terme mais aussi les amblyopes.

**Nous retiendrons pour notre part la définition française retenue dans le guide barème du 4 novembre 1993 et reprise dans les statuts de la Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes (CFPSAA).**

*Sont considérées comme personnes aveugles celles dont l'acuité visuelle du meilleur œil après correction est inférieure à 1/20 de la normale ou dont le champ visuel est réduit à 10° pour chaque œil.*

*Sont considérées comme personnes amblyopes celles dont l'acuité visuelle du meilleur œil après correction est comprise entre 3/10 et 1/20 de la normale ou dont le champ visuel est réduit à 20° pour chaque œil. (Définition de la CFPSAA)*

L'histoire de l'humanité nous enseigne, qu'en dehors de quelques individualités, le plus souvent signe d'une capacité très exceptionnelle, « l'aveugle » n'a jamais eu droit de citer dans les sociétés humaines, ne pouvant accéder à l'instruction et à la connaissance !

C'est de ce « peuple » surgi il y a à peine deux siècles de la longue nuit de l'ignorance, que nous sommes les héritiers et c'est parce que ce combat n'est pas encore achevé aujourd'hui que nous sommes là, à réfléchir, au sens de notre action et aux méthodes les mieux adaptées afin qu'elle atteigne les objectifs que nous allons nous fixer ensemble.

## **Notre identité associative**

Association d'aveugles et amblyopes d'Orléans et de la région Centre Val de Loire, telles que définies par la réglementation française aujourd'hui en vigueur, engagées dans le combat associatif et solidaire afin que notre action assure à toutes les personnes porteuses de ces handicaps l'accès à la pleine citoyenneté ou son maintien.

Historique :

Association créée en 1989 et déclarée au J.O le 05 juin 1990 et régie par la loi de 1901, reconnue d'utilité publique par son adhésion à la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, 06 rue gager-cabillaud 75015, Paris, dont le principal objet social est l'aide et l'amélioration de la condition humaine et morale des personnes handicapées visuelles de l'agglomération orléanaise, du département et de la région centre.

Pour y contribuer, l'association a cherché à développer ces services et activités. Celles-ci se décomposent en deux grandes catégories, des services « Service d'accompagnement à la vie sociale (S A V S) et Service d'aide aux déplacements (S A D) », confiés à des professionnels qualifiés, et des activités citoyenne, culturelles, sportives et loisirs adaptés, sous la responsabilité des bénévoles de l'association.

Seul aujourd'hui, le S A V S poursuit son action, financé par le département du Loiret pour l'accueil et le suivi de 50 personnes déficientes visuelles.

Le S A D a cessé ses activités en 2015, faute de moyens financiers.

Mais d'où venons-nous ?

Héritiers du combat engagé à l'orée du XXème siècle par d'autres personnes, concernées par la même déficience et qui décidèrent d'entreprendre par elles-mêmes et en rupture avec les pratiques caritatives ou de bienfaisance antérieures, et ce, dans le cadre du mouvement associatif impulsé par la Loi du premier juillet 1901, notre action vise à la promotion sociale, au sens le plus large du terme, des personnes concernées par la cécité ou l'amblyopie.

Et aujourd'hui ?

Nous continuons à faire nôtre aujourd'hui et pour demain cette devise:

« La citoyenneté, ça nous regarde ».

Cependant, et même si nous affirmons que notre combat relève prioritairement de notre engagement en tant qu'individus directement concernés, nous reconnaissons l'importance et la valeur de l'apport d'autres personnes qui, ne partageant pas notre handicap, peuvent, soit en qualité d'acteurs bénévoles ou en tant que professionnels, contribuer efficacement à l'aboutissement de notre action.

Conscients de l'importance d'agir dans l'union, notre association inscrit son action et ses principes, dans le réseau national de la fédération des aveugles de France. Elle veut y prendre toute sa part, à la fois comme acteur et comme relai de terrain, mais aussi comme force de propositions et d'actions.

## **Nos valeurs**

Nous nous reconnaissons dans les valeurs portées par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et plus généralement dans toutes celles que porte le courant humaniste.

Nous sommes profondément attachés aux valeurs fondatrices de notre République telles qu'elles nous sont rappelées par notre devise nationale : « Liberté, égalité, fraternité ».

Nous sommes particulièrement attachés au principe de laïcité, ce qui implique que notre mouvement s'interdise en son sein tout débat partisan à caractère politique ou religieux.

Nous défendons des valeurs de justice, de solidarité, de progrès économique et social.

Notre action veut s'attacher aux valeurs telles que le respect de la dignité de la personne, ce qui implique par-dessus tout, le respect de ses droits fondamentaux tels que le droit à l'information pour les personnes bénéficiaires, leur libre choix, la prise en compte de leurs souhaits et de leurs besoins, afin d'élaborer avec ces personnes le meilleur accompagnement dans leur projet de vie.

Notre attachement aux valeurs de solidarité, les notions de bénévolat, de désintéressement, de service de l'intérêt général, d'utilité sociale, sont autant d'idées fortes qui guident notre action quotidienne.

## **Nos objectifs.**

Si notre objectif premier reste et Demeure l'autonomie de la personne aveugle et amblyope, nous nous inscrivons résolument dans une démarche de responsabilité. Par-là, nous indiquons que par-delà la défense de nos droits inaliénables, notre association affirme son engagement à participer pleinement à la vie économique, sociale, culturelle et politique de notre territoire.

Nous affirmons ainsi notre capacité à être des acteurs responsables, pleinement capables et respectés au sein de la cité. Cette volonté implique que nous soyons très attentifs au principe d'autonomie de la personne handicapée affirmant ainsi la possibilité pour celle-ci de faire et d'agir par elle-même.

Pour répondre à cette aspiration forte, nous nous devons aussi de porter des valeurs de modernité, d'innovation, de professionnalisme, et cela passe par la haute qualification de l'ensemble de nos interventions, « service existant S A V S, et autres à venir... », qui doivent être centrés autour de points essentiels tels que le savoir (connaissance de la déficience visuelle), le savoir-faire (être toujours en pointe au niveau des outils, des méthodes et des solutions à proposer), le savoir être (comment se comporter), et le « savoir devenir » pour toujours anticiper et être dans une démarche prospective, pour pouvoir en permanence être en mesure de prendre en compte, de la façon la plus complète et la plus adéquate, la prise en charge globale de la personne.

Nous devons aussi être porteurs des valeurs de non-lucrativité, transparence, rigueur qui seules garantiront notre pleine légitimité auprès de tous les acteurs qu'ils soient publics ou privés.

## **Nos priorités**

Elles concernent l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'emploi, aux transports, à la culture, à l'information, au cadre bâti et urbain, aux loisirs, etc.,

Notre conviction est que la cécité et l'amblyopie constituent toujours un désavantage considérable qui peut être amené à croître à nouveau dans un monde où le visuel et la technologie prennent une place de plus en plus prépondérante.

C'est parce que ce désavantage lui apparaît comme discriminant, que notre association se mobilise pour en atténuer au maximum les effets.

## **Son action se concentrera sur les axes prioritaires suivants :**

### **1. Développer et fortifier notre service d'accompagnement à la vie sociale : « SAVS »**

**Comment :** en assurant sa promotion auprès des financeurs d'une part, et des bénéficiaires potentiels d'autre part. En fortifiant les liens entre le service, ses acteurs professionnels, et l'association, ses bénévoles engagés. En nous fixant des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour augmenter sa capacité d'intervention dans le cadre d'un « projet de service » soumis à évaluation.

**En proposant des axes de développement concernant :** une nouvelle implantation plus conforme à la qualité d'accueil des usagers, une extension de compétence vers la prise en charge de handicaps associés, une extension du territoire d'intervention vers les départements limitrophes.

## **2. L'accès aux nouvelles technologies et promotion de l'innovation : outils et réseau, multi médias, internet, télécommunication...**

Facteur déterminant de l'autonomie et de l'accès à l'information, l'association mettra en œuvre les partenariats indispensables pour contribuer à la diffusion, l'adaptation, de tous ces outils. Concrètement par la création d'un club multimédias, d'un forum de discussion régional, d'une participation au réseau national, d'échanges réguliers et formaliser avec les fabricants et opérateurs et en lien avec le SAVS de l'association.

La promotion du braille, fera partie intégrante de ces travaux.

**Comment** : par la création d'un pôle régional dédié à la déficience visuelle.

Localement par le développement du club multi médias nouvelles technologie, permettant l'échange d'expériences, la découverte de l'innovation...

**Objectif** : 100% de nos adhérents en capacité d'accéder comme tout un chacun aux outils modernes, indispensables au quotidien du citoyen du 21<sup>me</sup> siècle.

## **3. Faciliter l'accès et les pratiques dans les activités « Culture, sports et loisirs ».**

Il pourra s'agir d'activités spécifiques de l'association, ou de partenariats avec d'autres structures. Il nous faut à la fois continuer à assurer l'accueil de tous par une offre correspondant aux aspirations des adhérents, et ouvrir de nouvelles voies.

**Comment** : en proposant des activités adaptées, en développant des partenariats associatifs dans le sport et la culture, en tenant à jour une banque de donnée des activités accessibles sur notre territoire.

## **4. Assurer l'information sur la déficience visuelle.**

**Sensibilisation de l'opinion publique, des acteurs politiques et économiques locaux** : l'association a pour vocation d'expliquer ce que sont la cécité et l'amblyopie, quelles en sont les conséquences pratiques, psychologiques et sensorielles et les actions pouvant être engagées pour en atténuer les effets. Ce travail implique que soit encore approfondie la connaissance relative au handicap visuel, car constitué d'une grande diversité de situations individuelles.

La double expérience acquise dans ce domaine par le SAVS et par les bénévoles engagés, nous place en position d'animateur compétent et d'interlocuteur privilégié.

## **5. Création de réponses concrètes adaptées aux besoins identifiés**

Notre association s'engage dans une dynamique de réflexion, pour trouver les meilleurs réponses aux enjeux de l'autonomie tout au long de la vie, si besoin par la

mise en œuvre de services visant à accompagner les personnes aveugles et amblyopes, depuis la toute petite enfance jusqu'au grand âge, afin de donner à toutes ces personnes les moyens humains, techniques et économiques leur permettant d'atténuer le poids physique et moral lié à ce handicap et de favoriser à tous les niveaux leur autonomie et leur participation.

Chaque projet fera l'objet d'une étude de faisabilité, technique, financière et humaine, se référant au cahier des charges fédéral pour le domaine concerné.

Les axes prioritaires qui se dégagent aujourd'hui :

- Le déplacement.
- Vieillesse et déficience visuelle.
- Formation et sensibilisation sur la déficience visuelle et sur la prise en charge des personnes concernées.

En conclusion de ce document, fil conducteur de l'action de notre association pour les 3 ans à venir, nous nous engageons à porter toute notre attention sur la gouvernance associative.

Reposant sur l'action militante et la démocratie, l'association veillera à favoriser la participation du plus grand nombre ainsi que l'accès de ses membres, à ses différentes instances.

Les statuts et règlement intérieur de l'association devront veiller à préciser et à respecter les divers aspects de cette gouvernance et son caractère démocratique.

Les administrateurs se verront confier des délégations leur permettant ainsi d'animer un secteur particulier de l'activité associative.

Orléans le 21 03 2016.

**Michel Brard.**

Chargé de mission Projet associatif